



Circulaire du directeur des contributions  
L.I.R. n° 125/1 du 9 février 2021

L.I.R. n° 125/1

**Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions**

La circulaire L.I.R. n° 125/1 du 20 septembre 1991 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2021

Le directeur des contributions,